



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-385

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 21 septembre 2025 de 8 heures 30 à 19 heures
route de la Victoire
parking rue de Pologne - place de l'hôtel de ville**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Jean-Claude WILLEMS, président de l'association Grand Prix d'Isbergues, domicilié à ISBERGUES, 24 rue Guynemer, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème}groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude WILLEMS, président de l'association Grand Prix d'Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème}groupes, à l'occasion d'une course cycliste professionnelle, le dimanche 21 septembre 2025 de 8 heures 30 à 19 heures.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 16 SEP. 2025

Publié le 19 SEP. 2025

Le Maire,

David THELLIER